Référence :

 **Annonce d'une modification du projet et/ou de coûts supplémentaires (cf. chap. 5.1.** [**Module d'aide à l'exécution Financement des mesures**](https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/wasser/uv-umwelt-vollzug/oekologischesanierungbestehenderwasserkraftanlagenfinanzierung.pdf.download.pdf/assainissementecologiquedescentraleshydrauliquesexistantesfinancement.pdf)**)**

* Date de l'annonce au canton et à l'OFEV :
* Nom de la centrale électrique :
* Domaine de l'assainissement :

Assainissement de la libre micration des poissons □

Assainissement du régime de charriage □

Assainissement des éclusées □

* Mesure d'assainissement :
* Décision : date de la décision d'octroi et numéro de la décision :
* Annonce de :

Modification du projet sans coûts supplémentaires □

Modification du projet avec coûts supplémentaires □

Coûts supplémentaires sans modification du projet □

* Type de modification du projet et justification :
* Justification des coûts supplémentaires :
* Notification antérieure de coûts supplémentaires :

Non □

Oui □ Annonce de coûts supplémentaires du ….

* Coûts supplémentaires (cumulés) par rapport au montant octroyé [%] :
* Évaluation du canton :